

Gel et suppression des contrats aidés : l'accueil des jeunes enfants en péril ?

L'ACEPP demande que soit examiné avec précision le modèle économique des Etablissements d'accueil de Jeunes Enfants avant la suppression ou le gel des emplois aidés.

Comment imaginer un fléchissement de la courbe du chômage en prenant le risque de fermer des crèches, des haltes garderies... ? Au-delà des emplois aidés, ce sont toutes les familles qui risquent d'être concernées.

En cette période de rentrée, l'accueil des jeunes enfants est une des préoccupations de nombreuses familles. Depuis maintenant, plus de 30 ans, les associations sont un des acteurs du développement des modes d'accueil (crèches, multi accueil...). A ce jour, près d'un tiers des établissements sont gérés par des associations (4500 environ).

Tout un chacun se réjouit de ce développement pour les enfants et les familles mais peu savent que l'équilibre économique de ce type de structure est fragile. En effet, depuis la mise en place de la Prestation de Service Unique (PSU) de la Caf en 2004, il est nécessaire que les collectivités locales contribuent pour au moins à un tiers du coût de fonctionnement¹.

Quand, pour des raisons politiques ou budgétaires, les collectivités locales ne financent pas à cette hauteur, les associations sont contraintes de faire appel aux dispositifs d'aide à l'emploi pour continuer à assurer l'accueil des enfants. Chaque association a ainsi contribué à réduire la précarité due au chômage par l'insertion de personnes éloignées de l'emploi grâce à des actions d'accompagnement et de formation.

Des associations ont pu, au cours du temps, pérenniser ces emplois grâce aux relais financiers consentis par les collectivités locales et à des mesures d'aides spécifiques mises en place par les Caf.

D'autres par contre, malgré leurs efforts et leurs démarches sont toujours dans la recherche d'un équilibre financier.

C'est ainsi que l'histoire s'est écrite en permettant à des enfants de bénéficier un lieu d'accueil et d'éveil, à des parents, un lieu de rencontre et d'échanges et à des personnes en précarité d'accéder à un emploi et de bénéficier de formations.

Le développement des emplois aidés dans nos établissements, a été mené avec ces trois dimensions dans un projet non lucratif.

A l'heure où le gouvernement annonce de nouvelles baisses de dotations aux collectivités territoriales, en l'absence d'annonce de soutien au développement de la vie associative, et dans l'attente des résultats de la négociation de la Convention d'Objectifs et de Gestion signée entre la Cnaf et l'Etat, l'ACEPP demande aujourd'hui et de manière urgente de surseoir à la décision de geler l'accès aux emplois aidés pour les associations.

Le réseau Acepp est disponible pour participer et contribuer à tous les espaces locaux ou nationaux de concertation pour envisager un avenir plus serein pour les associations, parents et salariés.

En savoir plus sur l'ACEPP : www.acepp.asso.fr



ACEPP

Association des collectifs
enfants parents professionnels
29, rue du Charolais -75012 Paris
Tél : 01 44 73 85 20

www.acepp.asso.fr

www.facebook.com/aceppnationale

Un réseau : Depuis 1980, l'ACEPP fédère :
800 lieux d'accueil associatifs de la petite enfance (multiaccueils, crèches parentales, microstructures, accueil de loisirs...).

50 lieux d'accueil Enfants Parents

40 Relais Assistants Maternels

Des ateliers, des cafés de parents

C'est aussi un réseau de compétences de 25 associations départementales et régionales.

L'Acepp en tant que mouvement parental éducatif et citoyen est au cœur de la société, confrontée aux besoins et difficultés du quotidien des familles

Avec une offre de 18 000 places, les établissements d'accueil de la petite enfance à gestion parentale

se caractérisent par leur volonté

- d'impliquer les parents dans leur fonctionnement en favorisant la

collaboration parents professionnels et

- de jouer un rôle sur le développement local.

Ils se sont construits autour de préoccupations éducatives,

d'épanouissement de l'enfant, d'ouverture à la diversité sociale, culturelle et au

handicap, d'harmonisation des temps de vie familiaux et professionnels.

Contacts Acepp :

Présidente : Stéphanie GOYHENEIX

Délégué : Philippe DUPUY

Tél. : 06-08-75-36-53

philippe.dupuy@acepp.asso.fr

Contact Presse :

Annie Maillet

Tél. : 01 44 73 85 38

Annie.maillet@acepp.asso.fr

¹ Environ 5000 € par place et par an